

# COOP CARBONE

CTE - 005M  
C.P. – Cible de  
réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre  
du Québec pour 2030  
VERSION RÉVISÉE

## MÉMOIRE

CONSULTATION  
PARLEMENTAIRES

2015

### SIÈGE SOCIAL:

825, rue Raoul-Jobin  
Quebec, QC G1N 1S6

### BUREAU DE MONTRÉAL:

203-1097, rue Saint-Alexandre  
Montréal, QC H2Z 1P8

Jean Nolet

☎ : 418 780-0158, 203

✉ : [jnolet@coopcarbhone.coop](mailto:jnolet@coopcarbhone.coop)



## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION .....	1
2. QUESTION 1 : LA CIBLE.....	2
3. QUESTION 4 : LES OBSTACLES- CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ QUÉBÉCOIS .....	2
4. QUESTION 3 : LES INITIATIVES À FAVORISER .....	5
5. CONCLUSION .....	8

# 1. INTRODUCTION

La Coop Carbone est une coopérative d'entreprises fondée en 2011 par la Coop fédérée, le Mouvement Desjardins, Fondation CSN, l'AQME et le C3E. Elle offre à ses membres des outils leur permettant de réduire leurs émissions de carbone. La Coop Carbone a pour mission de maximiser les retombées économiques pour le Québec de la lutte aux changements climatiques. En 2014, la Coop Carbone a acquis ÉcoRessources, une société de conseil spécialisée sur le marché du carbone et les analyses économiques.

La Coop Carbone développe actuellement plusieurs initiatives :

- Conformité Carbone : mutualisation d'achats de crédits carbone, à destination des entreprises assujetties au marché du carbone de la WCI (industriels et distributeurs de carburants). La Coop Carbone est actuellement active sur le marché et effectue des transactions sur une base régulière.
- Fonds Carbone : mise en place d'un fonds d'investissement dans des projets générant des crédits compensatoires en Amérique du Nord.
- Agro Carbone : génération de projets de réduction de gaz à effet de serre au Québec dans le secteur agroalimentaire, en collaboration avec les acteurs clés du secteur, et sur base d'un projet pilote dans la filière laitière.
- Citénergie : support à la mise en œuvre de projets structurants dans la métropole montréalaise, qui réduisent les gaz à effet de serre dans le transport et dans la chauffe.

En septembre 2014, La Coop carbone a fait l'acquisition de ÉcoRessources, une firme de consultants spécialisée sur les marchés du carbone en Amérique du Nord et à l'International. Avec cette acquisition la Coop Carbone dispose maintenant d'une équipe ayant expérience de 12 ans d'expérience sur le marché québécois et international :

- Origination de projets dans le cadre de Kyoto en Europe et en Amérique Latine;
- Construction de protocoles (forêt au BC);
- 6 ans de suite rédacteur du guide du négociateur francophone pour les COP;
- Formateur sur le marché du carbone du gouvernement du Québec pendant 6 ans;
- Étude pour le MEIE sur le potentiel de crédits compensatoires au Québec;
- Étude pour le MEIE sur la possibilité d'un fonds d'achat carbone au Québec;
- Services-conseils aux grands émetteurs et aux promoteurs de projets au Québec depuis 12 ans.

## 2. QUESTION 1 : LA CIBLE

Pour 2020, le Québec s'est doté d'une cible très ambitieuse (-20 % sous le niveau de 1990). Ce, surtout quand on compare avec celle de la Californie (0 %) dont la structure de l'économie permet des réductions de GES à plus faible coût.

Pour 2030, la cible proposée par le ministre (-37,5 %) apparaît à la fois ambitieuse et cohérente avec les objectifs environnementaux fixés par la communauté internationale et celle de nos partenaires économiques et des pays développés dans leur ensemble. La Coop Carbone appuie le choix de cette cible tout en soulignant qu'il pourrait être intéressant d'y ajouter des cibles intermédiaires (ou des indicateurs), entre 2020 et 2030, pour en faciliter le suivi.

## 3. QUESTION 4 : LES OBSTACLES- CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ QUÉBÉCOIS

Notre expérience comme acteur sur le terrain québécois du marché du carbone nous amène à identifier certaines caractéristiques de ce marché qui sont quelques fois des obstacles au bon fonctionnement du marché ou à la levée de projets de réductions de GES au Québec. Cette connaissance des obstacles propres au territoire québécois est un élément clé nous amenant à faire des propositions d'initiatives à mettre en œuvre au Québec. Pour cette raison, nous avons choisi d'aborder cette question avant la question 3 portant sur les initiatives à mettre en œuvre.

### **Peu d'expérience sur les marchés, contrairement à la Californie**

Antérieurement à l'adoption d'un système de plafonnement et d'échanges, la Californie était déjà un territoire où s'était développée une expertise sur la mise en œuvre de projets de réductions de GES grâce au marché volontaire qui y existait. Des organisations comme le, CAR et VCS y avaient élu domicile et travaillaient au développement de protocoles et à leur mise en œuvre dans des projets concrets tout en travaillant à organiser le marché. En comparaison, le marché volontaire du carbone était très peu développé au Québec et une certaine anarchie y régnait en traînant un certain nombre d'histoires malheureuses ou des entreprises se sont senties flouées suite à des promesses de gains faciles sur ce marché du carbone volontaire.

## **Beaucoup de petits joueurs (transport, chauffage, agriculture, etc.)**

En comparant les émissions de GES du Québec et de la Californie, on constate d'entrée de jeu que les émissions des secteurs industriels et de la production d'électricité sont très importantes en Californie comparativement au Québec. Ce sont des secteurs d'activités comportant quelques gros émetteurs où chaque projet de réductions de GES a potentiellement un impact important. Nous avons peu de ces joueurs au Québec ce qui fait que chez nous les émissions de GES sont concentrées dans des secteurs d'activités où les émetteurs sont petits et plus difficiles à mobiliser.

Par ailleurs, dans chacun de ces secteurs d'activités où les émissions sont le fait de multiples petits joueurs, les joueurs québécois sont beaucoup plus petits que les joueurs californiens. Il n'y a qu'à penser au fait que la ferme laitière moyenne au Québec comporte 90 vaches alors que l'entreprise type en Californie en compte 900.

## **Manque de connaissance du marché du carbone par le secteur financier**

Malgré les formations sur le marché du carbone accessibles aux différents acteurs économiques, le secteur financier québécois est peu outillé pour financer des projets de réduction de GES. Nous en voulons pour preuve le fait qu'il soit difficile de trouver une institution financière disposée à prendre en garantie des unités d'émission.

## **Difficultés à financer et à mettre en œuvre de petites infrastructures**

On dit souvent qu'il est plus facile d'emprunter une grosse somme d'argent auprès des banques qu'une petite somme. Cette réalité est aussi vraie pour les projets réduisant les émissions de GES. Nombre d'entre eux pourraient résulter de petits promoteurs de projets ou d'un groupe de petits promoteurs de projets. On pense ici, par exemple, à des centres de traitement de la biomasse, ou encore à des infrastructures de recharges électriques. Souvent, les montants nécessaires ne sont pas très importants. Trouver alors le financement pose problème.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre les petites infrastructures, une grosse partie de la difficulté réside dans l'effort nécessaire à trouver un terrain d'entente entre un grand nombre de parties prenantes, publiques et privées.

## **Manque d'expérience avec les marchés environnementaux**

De façon générale, les acteurs québécois ont été peu exposés aux marchés environnementaux comparativement à nos voisins ontariens ou nos partenaires californiens qui ont eu à composer avec un marché pour NOX et les SOX dès le milieu des années 80'.

## **Manque d'accès aux technologies existantes**

La petite taille des acteurs québécois fait en sorte que souvent, ils ne peuvent dégager les ressources pour explorer les avenues technologiques qui pourraient faire une différence pour leur entreprise.

## **Manque de coordination des acteurs**

On constate sur le terrain que souvent, dans un même secteur d'activités ou dans des secteurs connexes, plusieurs organisations travaillent sur des objectifs communs ou complémentaires sans bien communiquer entre elles. C'est particulièrement le cas pour un enjeu comme celui des émissions de GES qui est périphérique à la mission de plusieurs organisations. Le besoin est présent de voir une organisation prendre en charge ce nouvel aspect de la réalité des entreprises.

## **Présence de silos entre technologies de l'information et clean tech**

Dans un contexte économique où les réductions de GES passent par des modifications de comportements de nombreux joueurs comme ce sera le cas au Québec étant donné nos patrons d'émission, le rôle des technologies de l'information est appelé à croître.

## **Perception de risque dû au manque de prévisibilité de l'action gouvernementale**

Dans le marché, on entend beaucoup les acteurs expérimentés mentionner la nécessité de la prévisibilité de l'action gouvernementale ou encore de la pérennité du marché pour favoriser l'investissement dans des projets. L'incertitude de ce côté fait en sorte qu'il est difficile pour les promoteurs de projets de trouver des financiers intéressés à les supporter.

Un examen plus attentif de la situation permet toutefois de constater que la réglementation est claire sur le fait que, jusqu'à preuve du contraire, le système de plafonnement et d'échanges est en place pour demeurer. En effet, rien dans le règlement n'indique que le règlement se terminerait en 2020. Par ailleurs, le gouvernement ne cesse d'afficher clairement son intention d'adopter un objectif de réduction ambitieux pour 2030. Le Ministre, lui-même, a indiqué publiquement à plusieurs reprises l'intention du gouvernement de fonder son action sur le marché.

Tout en reconnaissant la clarté des intentions gouvernementales sur le rôle du marché dans la lutte aux changements climatiques d'ici 2030, la Coop Carbone ne peut que faire le constat que les acteurs concernés ne saisissent pas encore pleinement que nous sommes entrés dans une nouvelle ère et qu'il n'y a pas de retour possible en arrière.

Sur la question des obstacles, on pourrait résumer en disant que les obstacles à la mise en place de projets au Québec sont en premier lieu organisationnels et financiers et de moins en moins d'ordre technologique.

## 4. QUESTION 3 : LES INITIATIVES À FAVORISER

La Coop Carbone tente de lever les obstacles à la réalisation de projets de réduction de GES au Québec. Ainsi, répondant à la question des initiatives à favoriser, la Coop Carbone voudrait d'abord souligner deux opportunités transversales pour le gouvernement.

- La première qui vise l'obstacle financier propose la mise en œuvre de solutions de financement hybrides de type publiques-privées pour les projets réduisant les gaz à effet de serre. Des initiatives de fonds carbone soutenues par les pouvoirs publics existent ailleurs, par exemple au Royaume-Uni ou dans l'État de New York. En intervenant de façon stratégique, notamment pour réduire certains risques d'investissement, le gouvernement du Québec pourrait obtenir un levier important sur le niveau d'investissement privé disponible pour ces projets.
- La seconde opportunité transversale qui vise l'enjeu organisationnel consiste à travailler encore davantage avec le secteur de l'innovation sociale et de la coopération. Le profil d'émission de GES du Québec est constitué de multiples petites sources d'émissions engendrées par un nombre élevé de petits acteurs; c'est ainsi que se distingue le Québec de la majorité des provinces et états s'étant fixé des cibles de réduction et participant au marché du carbone (ex. Californie). Cette conjoncture unique rend plus difficile la réduction des émissions sur une base individuelle, mais présente en même temps une opportunité pour la mise en place de mécanismes innovants de coopération pour la réduction des émissions. Pour aller plus loin dans la lutte aux changements climatiques, nous aurons besoin de penser à de nouveaux modèles d'affaires et à de nouvelles façons de produire de la richesse. Nous devons par ailleurs être inclusifs et induire une participation active des citoyens et des entreprises. Dans ce contexte, le mouvement de l'innovation sociale peut jouer un rôle clé.

Si on aborde la question plutôt secteur par secteur, la Coop Carbone ne peut que féliciter le ministre dans son choix des cibles prioritaires. La Coop Carbone pense en effet qu'il est essentiel de porter l'effort dans la prochaine décennie sur le secteur des transports, l'agroalimentaire et le cadre bâti. Non seulement en raison du volume important des émissions dans ces secteurs, mais également, car les opportunités de développement vert et de création de richesse collective vont selon toute vraisemblance se multiplier.

La Coop Carbone ne souhaite pas rentrer aujourd'hui dans le détail des mesures d'intérêt dans ces secteurs, mais, en plus de supporter les nombreuses initiatives mises de l'avant par le ministre dans son document de référence, nous souhaitons saisir cette opportunité pour mettre de l'avant certaines solutions structurantes qu'il nous semble intéressant de creuser davantage.

Au niveau du transport, il nous semble important de créer davantage de liens entre les technologies vertes et les technologies de l'information. La ligne entre ces 2 familles de technologies peut se brouiller, et une approche intégrée pourrait amener une plus grande efficacité. À court terme, il s'agit par exemple de développer de nouveaux modes de transport, plus flexibles, qui favorisent le recours au transport collectif tout en renforçant l'intérêt collectif. Les exemples existent ailleurs aux États-Unis et en Europe, comme Bridj à Boston ou Kutsuplus à Helsinki.

À moyen terme, et à toutes fins utiles avant 2030, il s'agit de préparer de façon optimale l'arrivée attendue des transports autonomes (sans chauffeur) sur nos routes. Cette technologie va probablement révolutionner le monde du transport (personnes et marchandises) de façon assez rapide. Son impact sur les GES et, plus généralement, sur le bien-être collectif dépendra lui des actions que l'on prend aujourd'hui. En plus des gains directs d'efficacité liés à l'autonomisation, on peut penser que celle-ci va faciliter l'intégration rapide de technologies et de nouveaux modèles d'affaires prometteurs, comme l'électrification et le partage de véhicules à grande échelle.

Au niveau du transport toujours, la Coop Carbone voit une belle occasion dans les prochaines années avec l'électrification du transport des marchandises dans un contexte urbain. Les technologies se développent dans ce domaine à grande vitesse, et les camions roulant sur de courtes distances constituent un candidat de choix quand on parle d'électrification. Non seulement parce que les émissions associées sont élevées et en croissance, mais aussi parce que les cobénéfices d'une électrification des camions urbains sont très importants : réduction de la pollution de l'air et de la pollution sonore (et impact sur la santé humaine qui vient avec), potentiel de révision des modèles logistiques, en particulier sur le last-mile, d'une façon qui aligne les intérêts des différentes parties prenantes.

Au niveau du cadre bâti, l'efficacité énergétique reste essentielle et nous pensons comme le ministre que la géothermie peut faire une belle différence dans le contexte québécois. Toutefois, nous pensons que de nouveaux modèles de développement sont nécessaires pour favoriser ces solutions, des modèles qui mettraient à profit aussi bien des sources de financement originales que la coopération propre aux initiatives d'innovation sociale. De plus, au-delà des actions individuelles, la Coop Carbone pense qu'il existe des opportunités à développer de nouveaux réseaux énergétiques urbains qui, en augmentant les liens et les synergies, favoriseraient le recours à des énergies renouvelables comme la géothermie, la récupération de chaleur perdue et le solaire, tout en les rendant accessible au plus grand nombre.

L'agriculture est le deuxième secteur après celui des transports dont les émissions affichent le plus haut taux de croissance depuis 1990. Diverses solutions pour réduire la consommation de combustibles fossiles à la ferme sont connues et pourraient être mises en œuvre dès maintenant. Pour ce faire, nous pensons qu'il est essentiel de bâtir des initiatives collectives si l'on souhaite atteindre les cibles de réductions à l'horizon 2030. En effet, la petite taille des entreprises agricoles, combiné au contexte économique souvent difficile dans plusieurs secteurs, fait en sorte qu'il devient difficile d'espérer que cette transition vers les énergies propres se fasse, à court terme, sur une base individuelle. Nous croyons que des structures d'accompagnement et d'agrégation doivent être mises en place rapidement afin de fournir aux entreprises les ressources et leviers nécessaires pour réduire progressivement le recours aux énergies fossiles.

Une autre partie importante des émissions du secteur agricole provient de l'utilisation des engrais azotés (protoxyde d'azote), de la fermentation entérique (méthane) et des pratiques de gestion du lisier (méthane). Contrairement à la réduction des combustibles fossiles, qui contribuent directement à la performance des entreprises (réduction des coûts, indépendance énergétique), les modifications de comportement de ce type ne sont pas toujours accompagnées de gains en efficacité. Encore une fois, plusieurs solutions sont connues et pourraient être mises en œuvre dès maintenant, si toutefois des bénéfices directs sont engendrés pour les producteurs qui emboitent le pas. Nous croyons que la réduction de ces émissions à court terme requiert un mécanisme incitatif pour que les producteurs puissent bénéficier d'un soutien direct en compensation des efforts de mise en œuvre. Par ailleurs, comme ces entreprises agricoles génèrent individuellement de petites quantités de GES, mais que la somme de ces émissions est significative par rapport à l'inventaire de GES du Québec, nous croyons que la mise en commun structurée des efforts de réduction est essentielle.

## 5. CONCLUSION

Pour conclure, nous croyons que les solutions technologiques aux enjeux des changements climatiques sont souvent connues ou le seront sous peu, mais le tissu socioéconomique n'est pas encore toujours prêt à les recevoir. Selon nous, au-delà de l'aspect technologique, c'est le développement de nouveaux modes d'action basés sur la coopération qui peut faire la différence pour que l'ensemble des opportunités se traduise en projets concrets : la coopération entre consommateurs-utilisateurs et entreprises, entre technologues et financiers, entre pouvoirs publics et citoyens. La création d'espaces de concertation adaptés, respectueux des intérêts de chacun, est de nature à faire toute la différence non seulement dans la rapidité d'implantation de ces différentes solutions, mais également dans notre capacité à faire en sorte que l'ensemble de la collectivité québécoise et chacun de ses acteurs en bénéficie. La coopération est une force historique du Québec, il ne tient qu'à nous de la mettre à profit dans ce qui s'annonce comme l'axe central du développement économique de la prochaine décennie, la lutte aux changements climatiques.